

Puisque nulle force créée ou créable ne peut produire un miracle, il suffira donc pour détruire les objections des incrédules, de dire qu'il s'est fait des miracles, c'est-à-dire qu'il y a eu de ces effets qui n'ayant pu être produits par aucun agent créé, ont exigé une intervention extraordinaire et immédiate de Dieu. Et, comme de l'existence d'un fait on doit conclure à sa possibilité, tout ce que l'on pourra alléguer contre le miracle sera absolument sans valeur aucune.

De plus, le miracle sera possible si on ne rencontre aucune opposition ni de la part des créatures, ni de la part de Dieu. Or, voyez les créatures : elles sont dépendantes de Dieu, elles tirent leur existence de Dieu même, sont soumises à sa volonté souveraine. Si elles sont subordonnées aux lois physiques que Dieu a établies, pourquoi ne le seraient-elles pas encore, lorsque ce même Dieu, ce même créateur, ce même souverain décrète des exceptions à ces lois ? Si donc un corps est frappé de mort, si déjà il est en putréfaction, et que je voie un homme ressusciter ce corps, je ne crierai pas au scandale, ni à la supercherie, ni à une connaissance plus étendue, chez cet homme, des forces de la nature, mais je dirai que ce phénomène constaté dépasse toutes les forces naturelles mises en jeu au moment où il se produit, et que je suis parfaitement en droit de prononcer que ce fait est un miracle, c'est-à-dire " qu'il s'est produit en dehors de l'ordre communément observé dans les choses," et cela, de quelle manière ? " *divinitus*, d'une manière divine."

En concluant ainsi, j'affirme donc qu'il n'y a aucune répugnance de la part de Dieu à ce que le miracle soit possible. En effet, Tout-Puissant d'une puissance infinie, Dieu a créé le monde avec une entière indépendance ; c'est librement qu'il lui a donné et lui conserve les lois qui le régissent. Il serait maintenant tellement enchaîné à sa propre œuvre, qu'il n'en serait plus le maître, mais l'esclave ? Il ne pourrait pas faire ce que tout législateur humain peut faire : déterminer d'avance des exceptions aux lois dont il est l'auteur ? C'est absurde !

—Mais, dites-vous, que faites vous de son immutabilité et de sa sagesse ? En créant, n'a-t-il pas bien fait toutes choses ? Y aurait-il en Dieu de l'ignorance ou de la légèreté ?

—Ecoutez saint Augustin : "*Deus opera mutat, non consilium.*" C'est par un même acte indivisible et éternel de